

ARRÊTÉ PORTANT DESIGNATION DU REPRESENTANT EN CHARGE DES NEGOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA CONCESSION DE SERVICES RELATIVE A L'ORGANISATION ET A LA GESTION DE « L'EURO MARATHON METZ » - EDITIONS 2026, 2027, 2028

Le Président de l'Euro-Métropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 1411-5,

VU la délibération en date du 7 avril 2026 relative à l'élection de Monsieur François GROSDIDIER à la présidence de l'Euro-Métropole de Metz,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un élu référent assurant la conduite des négociations dans le cadre de la concession de services relative à l'organisation et à la gestion de « l'Euro Marathon Metz » - Editions 2026, 2027, 2028,

CONSIDERANT que la conduite des négociations peut être assurée par le Président ou son représentant,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Nathalie SPORMEYEUR est désignée pour assurer la conduite des négociations dans le cadre de la concession de services relative à l'organisation et à la gestion de « l'Euro Marathon Metz » - Editions 2026, 2027, 2028,

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Euro-Métropole de Metz est chargé de l'exécution du présent arrêté avec effet immédiat.

Fait à Metz, 14 AVR. 2026

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a flourish.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement